



PACK RC Générale

Fiche Produit



Le **PACK RC Générale** propose aux entreprises industrielles et commerciales de moins de 3 millions d'euros de chiffre d'affaires d'aborder sereinement les responsabilités liées à leur activité.

En effet les sources de responsabilité de l'entreprise sont multiples, elles peuvent émaner de clients, du personnel ou de tout autre tiers.

Pour une entreprise, souscrire le **PACK RC Générale** c'est lui permettre de réparer les dommages causés aux tiers afin de préserver son bilan et ses liens commerciaux.

A qui s'adresse le **PACK RC Générale** ?

Si votre entreprise répond aux critères d'éligibilité fixés parmi lesquels un chiffre d'affaires consolidé inférieur à 3 millions d'euros et exerce une activité éligible, vous pouvez bénéficier des garanties du contrat **PACK RC Générale**.

Le **PACK RC Générale** s'adresse aux entreprises intervenant dans des secteurs d'activité aussi variés que l'Industrie alimentaire (sauf aliments pour bétail, compléments alimentaires et produits diététiques), fabrication de boissons, fabrication de textiles, Industrie de l'habillement, Industrie du cuir et de la chaussure, fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, métallurgie, fabrication d'équipements électriques, fabrication de meubles, commerces de gros, commerce de détail, blanchisserie...

POINTS FORTS

- » Une souscription directe en ligne
- » Renouvellement annuel tacite sans nouveau questionnaire à compléter
- » Une prime annuelle forfaitaire
- » Solution « tout en un » avec un montant de garantie, de prime, et de franchise adapté aux entreprises jusqu'à 3 millions € de chiffre d'affaires
- » Possibilité de fractionnement mensuel, trimestriel ou semestriel
- » La possibilité de souscrire l'extension facultative de garantie des produits livrés USA/Canada
- » Un service gratuit d'assistance **ALLO INFO JURIDIQUE**

Quelles sont les garanties du **PACK RC Générale** ?

Le **PACK RC Générale** intervient en cas de responsabilité de l'assuré pour indemniser les victimes de dommages corporels, matériels ou immatériels dans les cas de figure suivants.

Responsabilité Civile Exploitation

Il s'agit de la prise en charge dans la limite des montants prévus au contrat :

- des conséquences corporelles, matérielles et immatérielles que les personnes et les biens participant à l'exploitation (employés, apprentis, matériel, machine, bâtiments...) peuvent causer à autrui à l'occasion du fonctionnement de l'entreprise,

PACK RC Générale

Fiche Produit



- des conséquences d'une Faute Inexcusable de l'employeur entraînant un accident du travail ou une maladie professionnelle pour un salarié,
- des atteintes accidentelles à l'environnement du fait d'actes de pollution involontaires...

Responsabilité Civile Après Livraison / Responsabilité Civile Produits

Il s'agit de la prise en charge dans la limite des montants prévus au contrat :

- des conséquences d'un défaut du produit vendu ou des travaux réalisés par l'assuré,
- des frais de retrait engagés par les assurés pour retirer un produit dangereux de la vente,
- des frais de dépose-repose générés par l'enlèvement d'une pièce défectueuse produite par l'assuré...

Défense pénale et recours

Les frais et honoraires de défense pénale de l'Assuré, dans la mesure où les poursuites dont le prévenu est l'objet sont directement liées à un dommage garanti par le contrat Responsabilité Civile.

L'Assureur s'engage à réclamer soit à l'amiable, soit judiciairement, la réparation de dommages corporels, matériels et immatériels subis par l'Assuré et engageant la responsabilité d'un tiers dans la mesure où ces dommages auraient été garantis par le contrat Responsabilité Civile si l'Assuré en avait été l'auteur au préjudice d'un tiers.